

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



# DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2018/2019  
L'Officiel n° 04  
Du 13 Septembre 2018

## NOS PARTENAIRES



PREFET  
DE L'AUDE



# L'OFFICIEL

# 11



### LES VALEURS DU FOOTBALL



**PLAISIR**  
Plaisir de jouer à tout âge  
et tout niveau



**RESPECT**  
Respecter l'adversaire,  
l'arbitre, l'encadrement



**ENGAGEMENT**  
Engagement  
du corps et du cœur



**TOLÉRANCE**  
Exemplaire dans l'accueil  
de toutes les aptitudes



**SOLIDARITÉ**  
Solidarité du football français  
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football  
BP 1037 - 7 Rue Haute  
11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : [secretariat@aude.fff.fr](mailto:secretariat@aude.fff.fr)

## **COMITE DE DIRECTION**

**BO N° 04 du 13 septembre 2018**

Président: M LACOUR

Présents Mme ROYER- Mrs BONHOMME- BONNET – BOUDET–DRIF- GERARD– GIBERT - JORGE - MANI- PETROSINO - PITIE - ROGER- RONTES – VALET- ZAMO

Excusés : Mme SAVIANA-Mrs AKLI - BERTI – BOUSQUET – BOUTIE - GRILLE- BEAUBOIS– TRASTET - ROQUE - DURANTE MALVY Fabien

En début de séance, le comité de direction approuve le BO n° 03 du 06 Septembre 2018

### **TIRAGE AU SORT DES COUPES D'OCCITANIE, LOPEZ et FAVRE**

- 2<sup>er</sup> tour de la coupe d'Occitanie
  - 2<sup>ème</sup> tour de la coupe Lopez
  - 1<sup>er</sup> tour de la coupe Favre,
- auront lieu au district de l'Aude le 20 septembre 2018 à 18 heures 30.  
Les clubs concernés peuvent être présents.

### **ASSEMBLEES GENERALES D'HIVER**

Ligue Occitanie : 8 Novembre 2018

Fédération : 8 décembre 2018

District de l'Aude : 1<sup>er</sup> décembre 2018

Nous vous les rappellerons.

### **REUNION DE LA COMMISSION FEMININE DU 5/9/2018**

Le comité de direction approuve le PV du 5 septembre 2018 qui fait suite à la réunion de la commission féminine qui annule celle du 27 août 2018 ; à savoir :

Autorisation de 3 U17F et 3 U16F en championnat et coupe féminine district.

**COURRIERS RECUS****F.F.F. Direction Technique de l'Arbitrage**

Détection et recrutement arbitres féminin. Possible visite du directeur dans les ligues et districts.  
Courrier transmis à la CDA.

**Ligue Occitanie - Marie Kubiak**

Liste des écoles féminines de football labellisées pour les 3 saisons à venir. Dossier transmis directement à la commission compétente (servie)

Sollicitation quant au nombre de joueuses U16 U17 que le district autorise à jouer en sénior  
Réponse du comité de direction suite au PV mentionné ci-dessus.

Vote : Contre : 2

S'abstiennent : 4

Pour : 10

**AJS Bages**

Courrier du club demandant le remboursement des frais d'une réclamation.  
Avis défavorable, l'article 59 des RD précise que les droits d'appui restent acquis au district.

**C.D.O.S.**

Convocation du Président à une réunion le lundi 17 septembre à 18 heures

**Préfecture :**

Rencontre avec M. le Délégué de la Préfecture le 25 septembre 2018 à 11 heures au district.

**DEMANDE D'ORGANISATION DE TOURNOI****As Saint Marcellois**

Demande d'organisation de tournoi les 20 et 21 Octobre 2018.  
Avis favorable sous réserve de compétitions ou plateaux ce jour là.

**FMI**

Aucune sanction ne sera appliquée aux clubs fautifs qui sont dans l'impossibilité d'utiliser la FMI, avant le 1<sup>e</sup> week-end de novembre.

Les nouveaux clubs affiliés ont toute la saison 2018-2019 pour se familiariser avec la FMI sans être sanctionnés.

Le Secrétaire général

**COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS**

BO N° 04 DU 13/09/2018

Présents : Mrs VALET - LOPEZ - RONTES - GRILLE

**TREBES / MOUSSAN**  
**D1 poule unique du 09 septembre 2018**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre de la rencontre

Considérant les articles 14 et 18 des RdD de l'Aude

Considérant que l'arbitre a arrêté la rencontre à la 75', l'équipe de **Trèbes** étant réduite à 7 joueurs

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par pénalité au club de Trèbes**

**Trèbes -00 (1pt) / Moussan 03 (4pts)**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**NAUROUZE LAB / SALLES SUR HERS**  
**D4 poule a du 09/09/18**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club de Naurouze

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Naurouze n'a pas été en mesure de présenter une équipe

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Naurouze**

**Naurouze 00 (0pt) / Salles sur Hers -03 (4pts)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**Article - 141 bis Contestation de la participation et/ou de la qualification des joueurs**

La qualification et/ou la participation des joueurs peut être contestée :

- soit avant la rencontre, en formulant des réserves dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 142 ;
- soit au cours de la rencontre, en formulant des réserves dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 145, si un joueur non inscrit sur la feuille de match entre en cours de partie ;
- soit après la rencontre, en formulant une réclamation auprès de la Commission compétente, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.1, ou une demande d'évocation, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.2.

**Article - 142 Réserves d'avant-match**

1. En cas de contestation, avant la rencontre, de la qualification et/ou de la participation des joueurs, des réserves nominales doivent être formulées par écrit, sur la feuille de match, avant la rencontre. Il en est de même pour les licenciés contrevenant aux dispositions de l'article 150 des Règlements Généraux.
2. Les réserves sont formulées par le capitaine, ou un représentant du club, mais signées obligatoirement pour les rencontres "Senior" par le capitaine réclamant et pour les rencontres des catégories de jeunes par le capitaine réclamant s'il est majeur au jour du match ou à défaut par le dirigeant licencié responsable.
3. Ces réserves sont communiquées au capitaine adverse, par l'arbitre, qui les contresignera avec lui. Pour les rencontres des catégories de jeunes, c'est le capitaine s'il est majeur au jour du match ou à défaut le dirigeant licencié responsable qui contresigne les réserves.
4. Lorsque les réserves visant la participation des joueurs sont portées sur la totalité des joueurs constituant l'équipe, inscrits sur la feuille de match, celles-ci peuvent être posées sur "l'ensemble de l'équipe" sans mentionner la totalité des noms.
5. Les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation suffisante.
6. Si un ou plusieurs joueurs ne présentent pas de licence, les réserves sur leur qualification ou leur participation pourront être simplement nominales sauf si elles visent une infraction à l'article 151. Lorsque tous les joueurs d'une équipe participant au match ne présentent pas de licence, les réserves peuvent ne pas être nominales, ni motivées.
7. En cas de réserves concernant un soupçon de fraude, l'arbitre recueille tous les éléments à sa disposition et les transmet immédiatement à l'organisme gérant la compétition.

Le Président.

**COMMISSION DES ARBITRES****PV N° 04 du 13 septembre 2018**

Président de séance : M. Joseph JORGE

Présents : Ms. Grégory VILAIN; Jean-Pierre ZAMO

Excusés : Mme Amira LOCUTURA- Ms DURANTE MALVY, Fabien- Yves BOUTIE ; Pierre FABRE ; Raymond LIGONNET ; Mohamed MANI ; Jean-Marc LARUELLE; Romain MARTY ; François MOCHE

**COMPTE RENDU STAGE ARBITRES SENIORS**

Il s'est déroulé à PORT LEUCATE du 07 au 09 septembre 2018 avec une participation massive puisque 52 arbitres étaient présents.

Dès le samedi matin, ont eu lieu les tests physiques au stade de PORT LA NOUVELLE sous une forte chaleur.

Dans l'ensemble, ce stage a donné entière satisfaction.

La CDA tient à remercier le club de CORBIERES MEDITERRANNEE pour l'excellent accueil qui a été réservé aux arbitres.

**STAGE JEUNES ARBITRES DE DEBUT DE SAISON**

Il aura lieu pour l'ensemble des jeunes arbitres le **samedi 22 septembre 2018 à partir de 8h au stade de CAPENDU.**

Au cours de celui-ci auront lieu les tests physiques et les consignes de début de saison seront données par le Président de la CDA et les responsables des désignations.

**Présence obligatoire sous peine de sanction.**

**Le Président de la Commission**

## COMMISSION SENIORS

PV N° 04 du 13 septembre 2018

Présents : Ms BOUSQUET- RONTES

## DEPARTEMENTAL 4 POULE A

Journée du 09/09/2018

**1° Forfait de NAUROUZE LABASTIDE 4 amende 42 €**

## COUPES

Le tirage au sort du 2<sup>e</sup> tour de la Coupe d'Occitanie, du 2<sup>e</sup> tour de la Coupe Lopez et du 1<sup>e</sup> tour de la Coupe Favre, aura lieu le **jeudi 20/09/2018 à 18h30 au District.**

Le président de la commission  
**M. BOUSQUET Daniel**



**Cédric PIGASSOU**  
immobilier

locations  
syndic de copropriété  
transactions  
estimations  
locations de vacances

NSAAM

**Agence immobilière**  
contact@pigassou-immo.com

Narbonne	Narbonne-Plage	Gruissan
parking Géant Casino	place des Karantes	rue Filoir
☎ 04 68 27 05 41	☎ 04 68 43 80 22	☎ 04 68 75 51 37
▲ 04 68 27 13 28	▲ 04 68 43 84 42	▲ 04 68 75 51 38

[www.pigassou-immo.com](http://www.pigassou-immo.com)

**COMMISSION DES JEUNES A 11**

BO N°4 du 13 septembre 2018

**Présents** : Ms. MANI – BONNET- AKLI.

**➤ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.**

La commission informe les clubs que deux réunions de formation pour les compétitions des jeunes à 11 auront lieu :

- Le mercredi 19 septembre 2018 à 19h à Narbonne Montplaisir
- Le jeudi 20 septembre 2018 à 19h à Bram

Tous les clubs sont invités à participer à cette réunion de formation qui concernera le championnat interdistrict avec l'Ariège.

**La Commission**



## COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

BO N°4 du 13 septembre 2018

**Présents** : M. PITIE – ROQUE – MICHEAU -- BOUDET

**Excusé** : M. TISSEYRE

### TOURNOIS

Accord de la commission pour l'organisation du Tournoi du SC ST MARCELLOIS.

En U9 le samedi 20 octobre.

En U11 le dimanche 21 octobre.

### PRATIQUE FEMININE

**Nous convions les responsables des équipes féminines à participer à la réunion, portant sur la pratique des Féminines de la saison 2018/2019, qui aura lieu le Vendredi 21 Septembre 2018 à 19h**

**Au Siège social du District  
(7 Rue Haute à Carcassonne)**

L'ordre du jour de cette réunion sera le suivant :

1. Projections sur les compétitions pour la saison 2018/2019.
2. Point règlements sur les compétitions de la Saison 2018/2019.
3. Questions diverses.

**L'importance de celle-ci (présence obligatoire), pour la mise en place des compétitions 100% Féminines, nous permet de penser qu'elle sera prise avec un grand intérêt et que nous pourrons compter sur tous les responsables ce jour-là.**

Le Président de la  
Commission  
Gérard PITIE



### COMMISSION DES FEMININES

PV N° 04 du 13 septembre 2018

**Présidente** Mme ROYER

**Présents** : Mme SAVIANA Joséphine- M. GONZALEZ José – VIVO Sébastien-

### CHAMPIONNAT FEMININES A8 SENIORS MODIFICATION

\*Horaires des rencontres :

- Samedi 19 h pour les clubs qui ont reçu l'autorisation de la commission des terrains  
(vous êtes priés de faire la demande de passage de la commission des terrains par mail)  
Il faudra l'accord des 2 clubs pour jouer avant ou après cet horaire.  
-Dimanche 10h

\*Déroulement du championnat à 8

- 2 poules géographiques
- 17 équipes engagées
- 1<sup>e</sup> phase match aller seulement voir tableau ci-dessous

Autorisation de trois U16F et de trois U17F en championnat et coupes seniors féminines à 8 et à 11 district.

**Poule A**

NAUROUZE LABASTIDE  
ST PAPOUL  
ES FANJEUX  
GFPLM  
LIMOUX P  
FC MALEPERE  
US MONTAGNE NOIRE  
LES MARTYS  
FC CRITOURIEN 2

**CALENDRIER PREVISIONNEL DES FEMININES POULE A SAISON 2018/2019**

16/09/2018	23/09/2018	30/09/2018	07/10/2018	14/10/2018	21/10/2018	28/10/2018	01/11/2018	04/11/2018	11/11/2018	18/11/2018
		A1	Coupe à 8	A2	A3	A4		A5	A6	A7
25/11/2018	02/12/2018	09/12/2018	16/12/2018	23/12/2018	06/01/2019	13/01/2019	20/01/2019	27/01/2019	03/02/2019	10/02/2019
Rattrapage	A8	A9	Coupe à 11							
17/02/2019	24/02/2019	03/03/2019	10/03/2019	17/03/2019	24/03/2019	31/03/2019	07/04/2019	14/04/2019	21/04/2019	28/04/2019
01/05/2019	05/05/2019	08/05/2019	12/05/2019	19/05/2019	26/05/2019	30/05/2019	02/06/2019	09/06/2019	16/06/2019	23/06/2019

### Poule B

NARBONNE UFC  
 ALARIC  
 VILLALIER  
 TRAPEL  
 MALVES  
 LUC/MOUSSAN  
 FFB CARCASSONNAIS 2  
 FC BRIOLET

### CALENDRIER PREVISIONNEL DES FEMININES POULE B SAISON 2018/2019

16/09/2018	23/09/2018	30/09/2018	07/10/2018	14/10/2018	21/10/2018	28/10/2018	01/11/2018	04/11/2018	11/11/2018	18/11/2018
		A1	Coupe à 8	A2	A3			A4		A5
25/11/2018	02/12/2018	09/12/2018	16/12/2018	23/12/2018	06/01/2019	13/01/2019	20/01/2019	27/01/2019	03/02/2019	10/02/2019
Rattrapage	A6	A7	Coupe à 11							
17/02/2019	24/02/2019	03/03/2019	10/03/2019	17/03/2019	24/03/2019	31/03/2019	07/04/2019	14/04/2019	21/04/2019	28/04/2019
01/05/2019	05/05/2019	08/05/2019	12/05/2019	19/05/2019	26/05/2019	30/05/2019	02/06/2019	09/06/2019	16/06/2019	23/06/2019

### 2<sup>e</sup> phase en deux poules :

- **1<sup>e</sup> division** : les 4 premiers de chaque poule de la 1<sup>e</sup> phase et le meilleur cinquième de la 1<sup>e</sup> phase.
- **2<sup>e</sup> division** : les autres clubs et le club de LUZENAC (sous condition d'engagement)

### COUPE A 8 1<sup>er</sup> TOUR – LE 07/10/2018

VILLALIER – ST PAPOUL  
 NAUROUZE LABASTIDE – TRAPEL  
 MONTAGNE NOIRE – ALARIC  
 NARBONNE UFC – LUC MOUSSAN  
 MALVES – FC BRIOLET  
 GFPLM – LIMOUX P  
 MALEPERE – LES MARTYS  
 FANJEAUX – FC CRITOURIEN 2

La Présidente de la Commission

**COMMISSION DES TERRAINS  
ET INFRASTRUCTURE DES INSTALLATIONS  
SPORTIVES**

PV N° 04 du 13 septembre 2018

**Président:** M. PETROSINO François**CLASSEMENT NIVEAU FOOT A 11 SYE PROVISOIRE**

Le district de l'Aude de Football a reçu la Ligue de l'Occitanie ce jour le 13/09/2018 l'autorisation provisoire de l'utilisation du stade Domairon pour toutes rencontres officielles de football. L'autorisation provisoire est valable jusqu'à la date du 13/03/2019.

Le stade Domairon est classé Nouveau Foot à 11 SYE Provisoire.

**CONTROLE DES ECLAIRAGES AUX STADES**

26 septembre 2018 à 21h	Stade de St Papoul
28 septembre 2018 à 20h30	Stade de St Denis
01 octobre 2018 à 20h30	Stade de Belpech
02 octobre 2018 à 20h30	Stade de Pexiora
05 octobre 2018 à 20h30	Stade de Salles sur l'Hers
08 octobre 2018 à 20h30	Stade de Saissac

**Le Président de la Commission**